



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°032-2025

SEANCE DU : 12 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 12/06/2025

Affichée le : 04/06/2025

Transmise le : 04/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 15

Votants : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Paola DE SANTIS	pouvoir à Reynald GARCIA
Patrick RAOULT	pouvoir à Michel WATIER
Aïcha FOURCROIX	pouvoir à Monique ROBERT
Françoise GODENNE	pouvoir à Martine TISSU
Cécile DOLQUES	pouvoir à Laurent COHEN
Pascal BARBIER	pouvoir à Hervé WEIFFENBACH
Edouard DEGREMONT	pouvoir à Tatiana D'ANDREA

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Romain PREVALET et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Patricia GOASDOUE

TARIFICATION DES CLASSES DECOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Presles participe chaque année au financement du programme des classes découvertes pour l'année scolaire en cours,

Considérant que les écoles élémentaires et maternelle souhaitent organiser une classe de découverte,

Considérant que les classes de découvertes présentent un intérêt certain pour le développement de l'enfant,

Considérant les projets présentés par les directrices des écoles élémentaire et maternelle,

ECOLE MATERNELLE DU GRAND CHEMIN

Tous les enfants l'école se rendront au mois de mai 2025 à la ferme de Richemont.

Total de la sortie : 3 645,5 euros

ECOLE ELEMENTAIRE BROSSOLETTE

Les 25 élèves scolarisés en classe de CM2 de l'école Pierre Brossolette partiront à l'Abbaye de Saint Maur au Thourel dans le Maine et Loire du 22 au 26 avril.

Le thème du séjour est « la Loire, patrimoine naturel et vivant » avec trois ateliers menés par les guides de la Maison de la Loire dont les objectifs sont les apprentissages en géographie et sciences.

Le mercredi, ils iront au bioparc de Doué la Fontaine, seul parc animalier troglodytique en France.

Une demi-journée sera consacrée à la visite de l'Abbaye, et l'autre demi-journée à une balade sur les sentiers angevins autour de l'Abbaye. Deux animateurs de vie quotidienne les accompagneront tout au long du séjour. Ils organiseront des veillées (grands jeux ou spectacles, et boum le jeudi soir).

Total du séjour avec hébergement : 10 720 euros

ECOLE ELEMENTAIRE DU NANTOUILLET

En l'absence de la directrice, les élèves scolarisés en classe de CM2 de l'école du Nantouillet cette année.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la participation de la ville à hauteur de 40 % les écoles élémentaires,
- **Approuve** la prise en charge à 100 % de la commune pour la sortie des élèves en école maternelle,
- **Précise que** le coût intégral des séjours sera réglé par la commune sur le budget de la ville,
- **Précise que** le montant sera facturé aux familles pour l'école Brossolette, par l'émission d'un titre,
- **Prend acte que** ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2025 de la commune.

Pour extrait certifié conforme, le 13 juin 2025

Le Maire,
Céline CAUDRON

